

1 | Conditions de garantie complémentaires (pour particuliers)

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à L-door. En achetant une porte L-door, vous faites le choix d'un produit belge de qualité réalisé sur mesure. Afin de pouvoir vous garantir cette qualité, nous produisons et installons chaque porte avec le plus grand soin et la soumettons à des contrôles de qualité rigoureux. Nous assortissons cette qualité de conditions de garantie transparentes. Certes, vous bénéficiez après votre achat de la garantie légale, mais L-door vous offre en prime sur ses produits une garantie qui va bien au-delà des obligations que la loi impose aux fabricants.

Comme exigé par la directive 305/2011 concernant les produits de construction et par la directive machines 2006/42/EG pour les portes à entraînement électrique, toutes les portes sectionnelles et entraînements de L-DOOR sont dotés d'un label CE conformément à la norme NBN EN 13241-1. Selon la directive machines 2006/42/EG, NBN EN 13241-1 et norme de produit dérivé, les portes doivent être régulièrement contrôlées par un expert conformément aux prescriptions du fabricant.

Période de garantie pour les portes de garage:

La garantie légale et la garantie commerciale prennent effet à compter de la livraison et de l'installation de la porte. En plus de la garantie légale, vous bénéficiez de manière standard d'une garantie commerciale sur vos portes sectionnelles L-door* pour les vices de matériaux ou de fabrication. Et si vous optez pour l'une de nos formules de maintenance, vous aurez même droit à une garantie commerciale étendue pouvant atteindre 10 ans à compter de la pose de la porte.

Garantie	Standard	Formule Comfort	Formule Comfort +
	Pour les portes de garage L-door dans des conditions d'usage normale et entretien correcte.	Entretien annuel par L-Door durant les 5 premières années après la pose.***	Entretien annuel par L-Door durant les 10 premières années après la pose.***
Garantie légale	X	X	X
2 ans de garantie en plus sur le laquage moyennant l'apposition d'une couche de vernis supplémentaire.	X	X	X
5 ans de garantie (dégressive) sur le laquage **	X	X	X
5 ans de garantie sur le moteur		X	X
5 ans de garantie sur les matériaux*		X	X
10 ans de garantie sur les matériaux*			X

* Hors moteur, pièces mécaniques mobiles et main-d'oeuvre.

** Sauf pour les portes en bois de la gamme Nature Line (laquées dans une couleur RAL ou dotées d'une couche de protection incolore), pour lesquelles la garantie est de 1 an. Cette couche de protection doit être renouvelée chaque année par le client. Les portes non traitées et non entretenues perdent toute garantie d'un bon fonctionnement durable.

*** Si le contrat de maintenance est conclu dans un délai de 1 an à compter la pose.

Prestation:

Pendant la période de garantie, nous remédions aux défauts des portes L-door lorsqu'un vice de matériau ou de fabrication peut être démontré. Sauf mention contraire explicite, les frais de démontage, de montage et de transport ne sont pas inclus dans la garantie.

Exclusions de garantie:

Les défauts suivants sont exclus de la garantie:

- Déformation de panneaux lisses non lignés;
- Légère décoloration due à l'influence des conditions atmosphériques;
- Usure normale de la porte et de ses pièces;
- Dommages dus à des accidents ou à un usage impropre de la porte;
- Dommages dus à des influences externes, en particulier le montage par des tiers;
- Dommages occasionnés pendant le transport dont L-Door n'est pas responsable ou dus à l'entreposage sur chantier;
- Dommages occasionnés par un mauvais entretien ou un manque d'entretien;
- Dommages occasionnés par des forces de la nature, cas de force majeur ou une surtension électrique;
- Imperfections naturelles (petites fissures / noeuds) de portes en bois;
- Fonctionnement de la porte si le montage n'est pas effectuée par nos soins (retrait / livraison).

DEMANDEZ NOTRE CONTRAT DE MAINTENANCE ET BÉNÉFICIEZ EN TOUTE INSOUCIANCE D'UNE GARANTIE PROLONGÉE !

2 | Conditions de livraison et de retrait supplémentaires

- Délais de livraison et de retrait standard :
 - Portes sectionnelles (Pro Line) 4 semaines après les mesures
 - Portes sectionnelles (Section Line) 4 semaines après les mesures
 - Portes sectionnelles (Nature Line) 12 semaines après les mesures
 - Portes sectionnelles (Puma Line) 12 semaines après les mesures
 - Quais de chargement et systèmes de déchargement 6 à 8 semaines après les mesures
 - Portes rapides et portes coupe-feu 6 à 8 semaines après les mesures
 - Projets Sur demande
- Les délais de livraison et de retrait mentionnés sont indicatifs, peuvent varier en fonction de la finition et commencent à courir à compter de l'approbation de la confirmation de la commande.
- En cas de modification ultérieure à la confirmation de la commande (dimensions, couleur, ...), L-DOOR ne sera plus en mesure de garantir le délai de livraison ou retrait proposé. Une nouvelle proposition de prix faisant mention du nouveau délai de livraison ou retrait sera établie.
- Toute modification ultérieure à la confirmation de la commande donnera lieu à des frais administratifs de 150 € qui seront imputés au maître d'ouvrage.
- Si la date de livraison ou retrait est postposée à la demande de l'acheteur, L-DOOR imputera à partir de 10 jours ouvrables suivant la date convenue des frais d'entreposage de 25 € par semaine entamée et par unité.
- Si une livraison en plusieurs phases est demandée, L-DOOR imputera des frais supplémentaires.

3 | Conditions d'installation complémentaires

- L'installation couvre la pose et la réception du produit livré par L-DOOR.
- Sauf convention écrite contraire, les adaptations à la construction du bâtiment, les travaux de maçonnerie, de meulage et de démolition ne sont pas inclus.
- Sauf convention écrite contraire, les finitions intérieures, la pose de joints en silicone (couleurs limitées) et la finition au moyen de profils ne sont pas incluses dans le prix.
- Nos prix reposent sur l'installation des produits durant les jours et heures ouvrables normaux, sans interruption de la part du maître d'ouvrage.
- Si une installation en plusieurs phases est demandée, L-DOOR imputera des frais supplémentaires.
- Les heures additionnelles prestées qui ne sont pas dues au fait de L-DOOR seront facturées au maître d'ouvrage au tarif horaire en vigueur.
- Un sol fini et/ou le seuil doi(ven)t être présent à l'endroit de l'installation. Pour le bon fonctionnement de la (des) porte(s), le(s) sol(s) fini(s) doi(ven)t être plans, de niveau, secs et propres.
- Sauf convention écrite contraire, le maître d'ouvrage doit prévoir un cadre de montage plan suffisamment solide que pour garantir une fixation correcte.
- L'endroit de l'installation doit être accessible et praticable pour un camion de 10 tonnes.
- Durant l'installation, aucun véhicule n'est autorisé à passer par l'ouverture béante.
- Durant l'installation, une alimentation électrique (230V/16A) doit être présente dans un rayon de 10 mètres.
- L-DOOR prévoit pour l'installation les nacelles requises. Les frais y afférents seront imputés au maître d'ouvrage. Si nécessaire, le maître d'ouvrage mettra à disposition des engins de levage. L'installation de levage ainsi que les moyens de levage tels cordes, câbles et autres doivent satisfaire à toutes les normes et exigences légales. Les travaux de levage doivent être réalisés par le maître d'ouvrage, à l'intervention d'une personne légalement compétente disposant de la certification requise.
- Un chariot élévateur avec chauffeur doit être mis à disposition gratuitement pendant le déchargement et le montage des systèmes de chargement et de déchargement. S'il a été convenu que L-DOOR doit y pourvoir, les frais y afférents seront imputés au maître d'ouvrage. Le transport vertical des biens n'est pas inclus dans notre livraison.
- Sauf convention écrite contraire, L-DOOR prévoira pour les produits à entraînement électrique, auprès du moteur un boîtier de commande avec fiche à 5 ou 4 pôles, conforme au type de moteur.
- La fourniture et l'installation de câbles électriques nécessaires à l'alimentation du moteur ne sont pas inclus. Le client doit fournir les prises nécessaires installés par un électricien.
- Si l'alimentation n'est pas présente et qu'un monteur doit revenir plus tard pour le réglage du moteur, les frais en découlant (frais de déplacement inclus) seront facturés au maître d'ouvrage au tarif horaire en vigueur. À ce jour, le coût pour une pièce est de 150 €. S'il est question de plusieurs unités, ces travaux seront réalisés « en régie ».
- L-DOOR se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires au maître d'ouvrage :
 - s'il est question de modifications du contrat ou des conditions d'exécution,
 - si les informations fournies par le maître d'ouvrage ne correspondent pas à la réalité et qu'il en résulte un surplus de travail. Les frais en découlant seront facturés au maître d'ouvrage au tarif horaire en vigueur au moment de l'exécution des travaux.